



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO
2026-459

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS
DE LA TAXATION 2026 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Samuel de ce qui suit :

QUE le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 2 février 2026 a adopté le Règlement numéro 2026-459 Règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2026 et les conditions de perception.

QU'IL peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 140, rue de l'Église, Saint-Samuel aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

Donné à Saint-Samuel, ce 2^e jour de février 2026.

Stéphan Emond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Samuel, résident à Sainte-Eulalie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut ;

En affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 3^e jour de février 2026.

A blue ink signature of Stéphan Emond, which is a stylized, flowing script. It is enclosed within a circular, decorative seal that has the word "MUNICIPALITÉ" partially visible around the top edge.

Stéphan Emond
Directeur général et greffier-trésorier